

NOTE DE REGLEMENT n° 2019-07/DNF

relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation d'Etudes Supérieures (VES) au moyen du diplôme d'établissement d'analyste en sécurité des systèmes télécommunications réseaux et informatique (DIE34) en vue de la préparation de certains diplômes d'ingénieurs

Les élèves titulaires du DIE34 à compter de l'année universitaire 2014-2015 bénéficient de la validation des UE identifiées dans le tableau ci-après pour les diplômes d'ingénieurs visés.

Titres	Validations accordées
Ingénieur télécommunications et réseaux (CYC9700A)	UTC601-UTC301-UTC302-UTC303-ANG200-ELE103-RSX101-ELE112-RSX112
Ingénieur informatique modélisation optimisation (CYC9102A)	UTC501-UTC502-UTC503-UTC504-UTC505-ANG200-RSX101-RSX112-RSX103
Ingénieur informatique réseaux systèmes et multimédia (CYC9104A)	UTC501-UTC502-UTC503-UTC504-UTC505-ANG200-RSX101-RSX112-RSX103
Ingénieur informatique architecture et ingénierie des systèmes et logiciels (CYC9101A)	UTC501-UTC502-UTC503-UTC504-UTC505-ANG200-RSX101-RSX112-
Ingénieur informatique systèmes d'information (CYC9105A)	UTC501-UTC502-UTC503-UTC504-UTC505-ANG200-RSX101-RSX112-

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 29 mars 2019

Pour l'Administrateur général,
et par délégation,
La directrice nationale des formations



Ariane FREHEL